

# Section du personnel de la Métropole de Lyon



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Lyon, le 6 janvier 2016

Monsieur Gérard COLLOMB  
Président de la Métropole de Lyon

Objet : Protection sociale complémentaire

Monsieur le Président,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la complémentaire santé est obligatoire pour tous les salariés du secteur privé et sera financée à 50% par les employeurs.

La CFDT a signé l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, à l'origine de la réforme, repris par la loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi. Il s'agit d'un premier pas vers la généralisation de la complémentaire santé qui doit maintenant s'étendre aux salariés de la fonction publique. Pour la CFDT, il ne peut y avoir que des contrats de groupe permettant de garantir un haut niveau de prestation accompagné d'une forte participation de l'employeur.

Pour les agents de notre collectivité, une participation importante de l'employeur contribuera à améliorer un pouvoir d'achat mis à mal par le gel du point d'indice, depuis juillet 2010. Le personnel voit son salaire stagner, voire diminuer. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les agents de la Fonction Publique subissent l'augmentation annuelle de leur taux de cotisation retraite de 0,3% et ce, jusqu'en 2020.

Enfin, le personnel métropolitain ayant opté pour la complémentaire santé proposée par Harmonie Mutuelle a eu la désagréable surprise, à la fin de l'année 2015, de constater que le tarif de cotisation 2016 augmente de 15 à 20% en moyenne.

En attendant la négociation sur les contrats de groupe, la CFDT demande que la Métropole de Lyon soit précurseur, dans le secteur public, en matière de prise en charge de la protection sociale complémentaire en accordant à l'ensemble de ses agents une participation à hauteur de 50% (santé et prévoyance).

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la section CFDT Interco Rhône  
De la Métropole de Lyon,

Anne-Marie MALDONADO,  
Secrétaire de section

Copie : Mme Michèle Vullien (Vice présidente du personnel) / M. Michel Soulard (DGS)